

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2022

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 276)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 383

présenté par
M. Ferracci

ARTICLE 4

À l'alinéa 19, après la première occurrence du mot :

« mentionnées »,

substituer aux mots :

« à l'article »,

les mots :

« au 1° de l'article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Précision d'une référence juridique.